



3a Plan Local d'Urbanisme

Valcabrère

Zonage réglementaire

ARRÊT en CM le 01/08/2019

- Prescriptions**
- 07 - Espace remarquable du paysage (linéaire)
 - * 07 - Element paysager remarquable (localisé)
 - * 16 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - ▨ 05 : Emplacement réservé
- Zonage réglementaire**
- Ua : Noyau urbain historique
 - Ub : Zone d'extension urbaine
 - ▨ Uc : Zone d'extension moderne à enjeux paysagers majeurs
 - Aa : Zone agricole
 - ▨ Ab : Zone agricole à implantation limitée
 - Ap : Zone agricole à protéger
 - N : Zone naturelle
 - ▨ N1 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques